GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS												
	USAGES	c3	commerce artériel léger	■								
		c4	commerce artériel lourd		■							
		c5	commerce pétrolier	■								
		c6	commerce de divertissement	■(a)								
		i1	industrie légère	■								
		i2	industrie moyenne		■							
		i3	industrie lourde		■							
		i4	recyclage de véhicules		■							
		p1	communautaire récréatif			■						
		u1	utilité publique légère			■						
		u2	utilité publique moyenne		■							
		u3	utilité publique lourde		■(b)							
	STRUCTURE	Isolée		■	■	■						
		Jumelée										
		Contiguë										
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2.5	2.5	--						
		Largeur minimum	(m)	7	7	--						
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	67	67	--						

TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	3000	5000	--						
		Largeur minimum	(m)	50	60	--						
		Profondeur minimum	(m)	60	80	--						
		Espace naturel	(%)	15	15	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	10	10	--						
		Latérale minimum	(m)	5	5	--						
		Arrière minimum	(m)	15	15	--						
	DENSITÉ	Coefficent d'occupation au sol max.	(%)	30	30	--						
		Nombre de logement / hectare max.		--	--	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)									

ZONE: ***Ic 21***

Industrielle et commerciale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement les établissements présentant des spectacles à caractère érotique

(b) excluant les lieux d'élimination des déchets et dépôt en tranchée

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Comptoir extérieur de vente

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2002-02**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2003-02**

Daniel Arbour & Associés
Société en nom collectif
Bureau des Laurentides